



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 395, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia par Matane-Matapédia-Mitis (Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 28 mai 2025

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 2610-20250529

2025

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 28 MAI 2025	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE	1
REMARQUES FINALES	2

ANNEXE

I. Amendements adoptés

Séance du mercredi 28 mai 2025

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n°395, Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia par Matane-Matapédia-Mitis (Ordre de l'Assemblée le 21 mai 2025)

Membres présents :

M. Bachand (Richmond), président

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)

M. Bérubé (Matane-Matapédia), auteur du projet de loi

M^{me} Dufour (Mille-Îles) en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M^{me} Haytayan (Laval-des-Rapides)

M. Lévesque (Chapleau) en remplacement de M^{me} Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)

M^{me} Schmaltz (Vimont)

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 33, M. Bachand (Richmond) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Lévesque (Chapleau) et M^{me} Dufour (Mille-Îles) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 à 3 : Les articles 1 à 3 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 3.1 : M. Lévesque (Chapleau) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 3.1 est donc adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté à la majorité des voix.

Préambule : Le préambule est adopté à la majorité des voix.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté à la majorité des voix.

Sur motion de M. Bachand (Richmond), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. Bachand (Richmond) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée à la majorité des voix.

REMARQUES FINALES

M. Lévesque (Chapleau) et M. Bérubé (Matane-Matapédia) font des remarques finales.

À 12 h 44, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au jeudi 29 mai 2025, à 8 h 30, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire par intérim de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Astrid Martin

André Bachand

AM/mcb

Québec, le 28 mai 2025

ANNEXE I

Amendements adoptés

Projet de loi no 395

Am 1
Article 3.1

Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia
par Matane-Matapédia-Mitis

AMENDEMENT

Insérer, après l'article 3 du projet de loi, le suivant :

3.1 Malgré toute disposition contraire ou inconciliable de la Loi électorale (chapitre E-3.3), la liste des circonscriptions électorales publiée en application du deuxième alinéa de l'article 3 entre en vigueur le jour où la 43e législature prend fin.

Adopté-Aller